

Règlement du CDI du Collège Henri Cahn ó 94360 Bry-Sur-Marne

Le CDI ó Centre de Documentation et d'Information - est un des lieux essentiels du Collège. C'est un lieu d'apprentissage et de formation, de culture et de découvertes. Un endroit où tu pourras venir faire des recherches, demandées par un professeur ou pour toi-même, sur un sujet qui te tient à coeur. Un espace grâce auquel tu découvriras de nouveaux livres, de nouveaux auteurs et où tu auras, je l'espère, envie de venir souvent

Horaires d'ouverture

Le CDI est ouvert

Le lundi, mardi et jeudi de 08 h à 12 h et de 12 h 40 à 16 h 20

Le vendredi de 08 h à 12 h et de 12 h 40 à 15 h 40

Durant ces heures, il arrivera que le documentaliste travaille avec des classes : tu ne pourras donc pas toujours y venir.

Fonctionnement du CDI

- **tu peux emprunter des documents** pour lire chez toi : des livres (romans, nouvelles, contes, théâtre, poésies, B.D., documentaires) ou des magazines (voir plus bas le chapitre sur le prêt).

- **tu peux lire** : des livres ou des magazines.

- **tu peux faire des recherches**, préparer un exposé ou un travail nécessitant des documents.

- tu peux participer à des projets et des jeux-concours proposés par le documentaliste au cours de l'année.

- si tu veux venir, **tu dois t'engager à rester l'heure entière.**

- avant de t'installer, tu dois **laisser ton cartable fermé à l'endroit indiqué par le documentaliste, indiquer ton nom et ce que tu as prévu de faire**, et poser ton carnet de correspondance sur le bureau.

- l'accès aux ordinateurs est réservé aux élèves ayant des recherches à faire ; **deux élèves maximum par ordinateur.**

- pour des raisons de sécurité informatique, **aucune disquette ni clé USB ne pourra être utilisée** au CDI

- **tu dois être silencieux et calme** : le CDI est un lieu de lecture et de travail.

- **tu dois respecter** le lieu et les personnes qui s'y trouvent : le CDI est aussi un lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

- tu dois **prendre soin du matériel** et **remettre les documents à l'endroit exact où tu les as empruntés** (un document mal rangé devient un document introuvable). Si tu as un doute, demande au documentaliste de t'aider.

- **Le règlement du collège s'applique aussi, entièrement, au CDI.**

Tu peux venir au CDI

- **quand tu as une heure d'étude** : Tu viens directement au CDI. Aucun élève ne sera accepté plus de 10 minutes après la sonnerie.

Après ou avant les cours : Tu dois faire signer par tes parents sur ton cahier de liaison l'autorisation de rester au CDI (avec le jour et l'heure précis du moment où tu souhaites rester).

entre 12 h 40 et 14 h 15 (période du déjeuner) : Tu dois t'inscrire juste avant de déjeuner (soit à 11 h 55 soit à 12 h 50).

En raison de la participation du documentaliste à différents clubs, l'accès du CDI durant cette période pourra être limité.

- **à la récréation du matin** pour emprunter ou rendre un livre.

Avant de venir au CDI, pense à consulter le « planning prévisionnel », devant le CDI, à la vie scolaire ou sur le blog <http://cdivirtuel.blogspot.com> pour savoir si le documentaliste peut t'accueillir.

Le prêt

Tu peux emprunter 3 documents maximum à la fois. La durée du prêt est de 14 jours pour les romans et de 7 pour les documentaires, revues et bandes dessinées..

Tu dois faire enregistrer le prêt auprès du documentaliste, qui t'indiquera aussi la date limite de retour.

Si à la date indiquée tu n'as pas fini de lire le livre ou la revue, tu devras revenir au CDI pour faire prolonger le prêt.

Tout document perdu ou abîmé devra être remplacé.

Mon rôle est de te guider dans tes recherches (choisir les bons documents, et les exploiter), de te conseiller dans tes lectures. En tant qu'enseignant, je suis là pour t'aider à devenir autonome et citoyen...

Au cours du premier semestre tu viendras, dans le cadre de cours OBLIGATOIRES avec ta classe, pour découvrir les ressources du CDI et pour apprendre le classement des documents, le fonctionnement des encyclopédies, les « clés » du livre, la recherche documentaire informatisée (logiciel BCDI).

Mais tout au long de l'année, tu peux me demander, à tout moment, de t'expliquer ou te réexpliquer comment faire des recherches ou de te conseiller dans le choix d'un livre. N'hésite jamais à faire appel à moi...

Le professeur-documentaliste : Monsieur Ménard

Document CDI.2

Blog : <http://cdivirtuel.blogspot.com>

Courriel : cdibry@gmail.com